

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
19 avril 2018

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances sous la présidence du maire Monsieur Sylvain LETENDRE.

Date de convocation 5 avril 2018 et 13 avril 2018

Présents : LETENDRE Sylvain, ALBY Christian, EL BAHRI Monder, VILLARD Sandrine, PAILLARD Cédric, PIETRUSZKA Sandra, AMBROSIO Ludovic, LECURIEUX-LAFFERONNAY Karl

Pouvoirs : LAMBERT Mary-Pierre à PIETRUSZKA Sandra,

Absents excusés : ALLARA Evelyne, MARY Brigitte, LEMOINE Alexandre et BOY Virginie

Absents non excusés SALCEDE Damien, , MACIEJEWSKI Adeline,

Mr ALBY Christian a été désigné comme secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du dernier compte rendu
- 2- Vote du compte de gestion 2017 _ Commune
- 3- Vote du compte administratif 2017 _ Commune
- 4- Affectation du résultat _ Commune
- 5- Vote des taux d'impositions 2018
- 6- Vote des différents tarifs
- 7- Vote des différentes subventions aux associations
- 8- Vote du budget primitif 2018 _ Commune
- 9- Vote du compte de gestion 2017 _ Eau & Assainissement
- 10- Vote du compte administratif 2017 _ Eau & Assainissement
- 11- Affectation du résultat _ Eau & Assainissement
- 12- Vote des tarifs de l'eau et de l'Assainissement
- 13- Vote du Budget Eau & Assainissement
- 14- Déblocage fonds pour travaux Rue de Paris
- 15- Vote du Règlement de la cantine
- 16- Création Numérotation du 1 Vinot Couesnon
- 17- Adhésion au groupement de commande de l'étude pluviale à la communauté de communes
- 18- Prise en charge de la prévoyance pour les agents titulaires
- 19- Remboursement M. Letendre de la carte grise du Partner

M. ALBY Christian a été désigné comme secrétaire de séance ce qu'il a accepté.

La séance a débuté à 19h30 en attente de M. Ambrosio

M. Letendre demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Mise en circulation interdite sauf riverains Rue Beaupère.

Demande acceptée à l'unanimité, point ajouté à l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte rendu du 15 février 2018

Le compte rendu est accepté à l'unanimité

2/ Vote du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3/ Vote du Compte Administratif 2017

Présenté par M. ALBY

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
- RECETTES :	689 604.50 €	RECETTES :	700 711.60 €
- DEPENSES :	<u>720 830.91 €</u>	DEPENSES :	<u>655 562.47 €</u>
	-31 229.41 €		+45 149.13 €
- SOLDE ANTERIEUR :	- 2 970.30 €	SOLDE ANTERIEUR :	+ 373 072.33 €
- SOLDE GLOBAL	- 34 199.71 €	VIRT SECT INVT :	- 8467.50 €
		Opération ONNB :	- 16 229.68€
		RESULTAT CUMULÉ :	393 524.28 €
		AFFECT INVEST :	34 199.71 €
<u>REPORT INVEST 2017 :</u>	<u>-34 199.71 €</u>	<u>REPORT FONCT 2017 :</u>	<u>359 324.57€</u>

Voté à l'unanimité.

4/ Affectation du Résultat – Commune

- au Chapitre 001 compte 1068 Besoins de financement en Investissement : 34 199.71€
- au compte 002 excédent de fonctionnement reporté: 359 324.57€

Voté à l'unanimité

5/ Vote des taux d'impositions 2018

M. Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Taxe d'habitation	18.56%
Taxe sur le foncier bâti	12.82%
Taxe sur le foncier non bâti	22.72%
CFE	17.35%

Voté à l'unanimité

6/ Vote des tarifs 2018

STATIONNEMENT

Emplacement 30 €

9/ Vote du Compte de Gestion 2017 Eau & Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité

10/ Vote du Compte Administratif 2017 Eau & Assainissement

Présenté par M. ALBY

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
- RECETTES :	512 669.50 €	RECETTES :	352 239.90 €
- DEPENSES :	<u>300 014.74 €</u>	DEPENSES :	267 493.17 €
	212 654.76 €		+84 746.73 €
- SOLDE ANTERIEUR :	- 9 714.22 €	SOLDE ANTERIEUR :	+ 65 500.48 €
- SOLDE GLOBAL	202 940.54 €	VIRT SECT INVT :	- 9 714.22 €
		Intégration ONB	17084.06€
		RESULTAT CUMULÉ :	157 617.05 €
<u>REPORT INVEST 2017 :</u>	<u>202 940.54€</u>	<u>REPORT FONCT 2017 :</u>	<u>157 617.05€</u>

Voté à l'unanimité.

11/ Affectation du Résultat BP Eau & Assainissement

- au Chapitre 001: 202 940.54€

- au Chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté: 157 617.05€

Voté à l'unanimité.

CIMETIERE

15 ans 150 €
30 ans 250 €
50 ans 400 €

COLUMBARIUM

Emplacement 800 €
15 ans 100 €
30 ans 200 €
50 ans 350 €

SALLE DES FETESRésident

1 jour 140 €
2 jours 240 €

Non résident

1 jour 180 €
2 jours 320 €

Tarifs votés à l'unanimité

7/ Vote des différentes subventions aux associations

ANCIENS COMBATTANTS	100 €
CLUB DE L'AMITIE	250 €
CROIX ROUGE	50 €
ECOLE JEUNES POMPIERS	250 €
COMITE DES FETES	500 €
LIRE ET DECOUVRIR	100€
CRECHE NOS PETITS PETONS	250€

Subventions votées à l'unanimité.

8/ Vote du Budget Primitif 2018 – Commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la commune, qui s'équilibre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes : 1 007 591.17€
- Dépenses : 1 007 591.17€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes : 280 581.71€
- Dépenses : 280.581.71€

Budget voté à l'unanimité.

12/ Vote des tarifs de l'eau et de l'Assainissement

M. le Maire propose de reporter la décision à une autre séance car il y a trop d'absents.

Proposition validée à l'unanimité.

13/ Vote du Budget Eau & Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes : 506 371.00€
- Dépenses : 506 371.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes : 558 343.27€
- Dépenses : 558 343.27€

Budget voté à l'unanimité.

14/ Déblocage fonds pour travaux Rue de Paris

Les travaux de création de trottoirs Rue de Paris étant bientôt achevés, nous devons débloquer 142 300€ afin de régler la facture.

M. le Maire lit au conseil un mail envoyé par Mme Allara concernant ce sujet.

Le conseil décide à l'unanimité de débloquer la somme de 142 300€.

15/ Approbation du règlement de la Cantine pour la rentrée 2018/2019

Envoyé par mail le 1er Mars 2018.

Règlement voté à l'unanimité

16/ Création numérotation du 1 Vinot Couesnon

Afin de distinguer 2 habitations situées au Vinot Guyard il nous a été demandé la création du 1 Vinot Couesnon.

Création du 1 Vinot Couesnon votée à l'unanimité.

17/ Adhésion au groupement de commande de l'étude pluviale à la C4

Le Maire fait savoir que lors de la dernière réunion de conseil communautaire qui s'est tenue le 1er février 2018 Madame Elisabeth Clobourse, Vice-Présidente en charge de l'eau, de l'assainissement, GEMAPI et du SPANC a

informé que les communes devaient avoir réalisé leur zonage du pluvial dans le cadre du transfert obligatoire des compétences.

Aucune commune du territoire n'a réalisé son étude de zonage.

Il a donc été proposé par la Communauté de Communes de lancer un marché en groupement de commandes dans le cadre d'une mutualisation afin que les communes puissent se conformer à la réglementation.

Il a été décidé que ce groupement de commandes porté par la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne procédera à la coordination de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant. Il sera également chargé de signer, de notifier et d'exécuter le marché.

La Communauté de Communes demandera la subvention en lieu et place des communes à l'agence de l'eau à hauteur de 80% du montant TTC.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes réglera l'ensemble des factures et récupérera la subvention.

Les communes régleront les 20% restant à la Communauté de Communes ainsi qu'une participation pour les frais de réalisation du marché.

Les 20% et les frais seront demandés au commencement de l'étude afin que la Communauté de Communes n'ait pas à utiliser sa ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE de participer au marché en groupement de commandes dont la Communauté de Communes du Canton de Charly sera coordinatrice pour réaliser une étude de zonage du pluvial dans la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour réaliser une étude de zonage du pluvial avec la Communauté de Communes du Canton de Charly
- ACCEPTE DE REGLER au commencement de l'étude le solde de 20% correspondant au coût de l'étude déduction faite de la subvention accordée par l'agence de l'eau et la participation pour les frais de réalisation du marché.

18/ Prise en charge de la prévoyance pour les agents titulaires

Afin de régulariser le dossier concernant la prévoyance (garantie maintien de salaire) mis en place depuis 2015 pour les agents titulaires, nous devons prendre une délibération pour la prise en charge à 100% de la cotisation prévoyance individuelle soit :

BAAMRANI : 11.31€/mois

CLERGEOT : 30.45€/mois

MAURICE : 24.22€/mois

MOUSSET : 31.18€/mois

PATRON : 10€/mois

Prise en charge de la Prévoyance votée à l'unanimité.

19/ Remboursement à M. LETENDRE de la carte grise du Partner

Suite à la modification de l'énergie du Partner nous devons refaire une carte grise.

La carte grise ne peut se faire que sur le site de l'ANTS avec un paiement en carte bleue.

M. LETENDRE a donc effectué l'avance des frais.

Voté à l'unanimité.

20/ Mise en circulation interdite sauf Riverains de la Rue Beaupère

Pour des raisons de sécurité, M. le Maire propose de mettre la Rue Beaupère en circulation interdite sauf riverains.

Proposition votée à l'unanimité.

A 21h15, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Viels-Maisons,
Le 23 avril 2018

Le Maire,
Sylvain LETENDRE



P.O. Ch. ALBY

